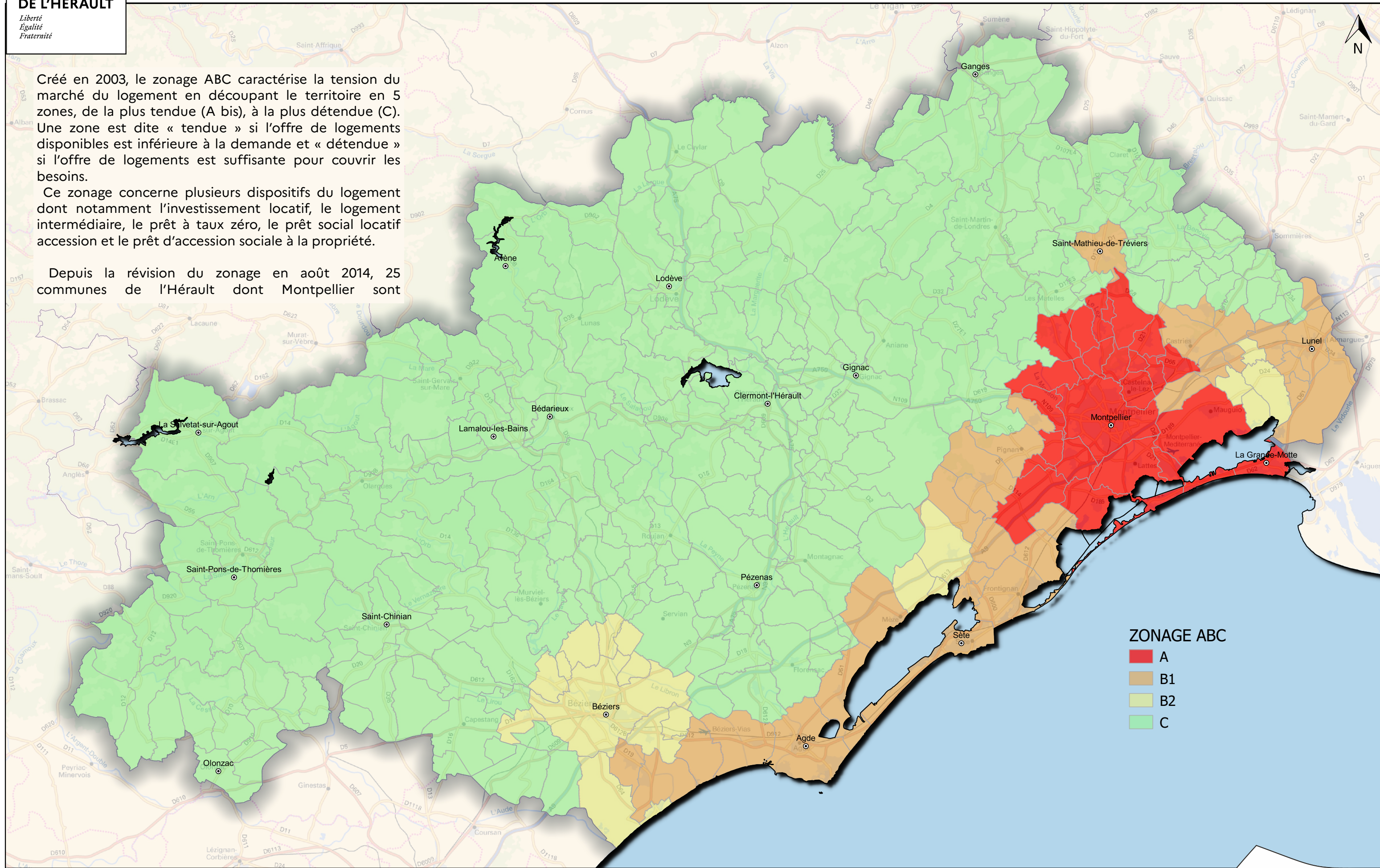


Créé en 2003, le zonage ABC caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis), à la plus détendue (C). Une zone est dite « tendue » si l'offre de logements disponibles est inférieure à la demande et « détendue » si l'offre de logements est suffisante pour couvrir les besoins.

Ce zonage concerne plusieurs dispositifs du logement dont notamment l'investissement locatif, le logement intermédiaire, le prêt à taux zéro, le prêt social locatif accession et le prêt d'accession sociale à la propriété.

Depuis la révision du zonage en août 2014, 25 communes de l'Hérault dont Montpellier sont



ZONAGE ABC

- A
- B1
- B2
- C